



Recours en cas d'echec diplome

Par **mokhtari**, le **18/06/2008** à **23:52**

bonjourrrr je suis en formation au CFMI de lyon, deux jours avant la fin des cours on m'annonce que mon diplome est remis en question. le directeur me dit qu'il a un sérieux doute sur mes compétences et qu'il se pourrait que le jour de la délibération mon DUMI (diplome de musicien intervenant) soit ajournée. c'est à dire que je devrais repasser l'épreuve pratique l'an prochain. hors depuis deux ans jamais personne ne s'est inquiéter de mon travail bien au contraire. le directeur lui meme est venir me voir en visite, le retour qu'il m'a fait ce veux plus que positif. tout au long de l'année l'équipe n'a eu de cesse de me dire de ne pas m'inquiéter. le directeur a meme annoncé au cours d'un voyage d'études que pour lui tout le monde aurait son diplome qu'il ne fallait pas craindre l'épreuve pratique, que l'on avait le droit de se planter. et pour finir il a déclaré que ce n'était pas ca qui pourrait remettre quoique se soit en doute. bref aujourd'hui je suis dans l'impasse quels recours puis je avoir si la décision de ne pas me donner le diplome tombe? je n'ai aucun document pour faire valoir mes droits. je ne dispose que de parole, en cas d'échec ils me trouveraient du travail et me ferait repasser l'épreuve pratique mais quand est il vraiment? comment puis je leur faire confiance?